



**Le ministre de la justice Jean Renel Sanon, convoqué mardi par la commission de justice et de sécurité au Sénat a démenti les accusations de l'ancien commissaire du gouvernement Jean Renel Sénatus selon lesquelles le ministre l'aurait ordonné d'arrêter illégalement plus d'une trentaine personnes.**

« Il n'y a pas de liste, il n'y a jamais eu de liste », a répondu le garde de sceaux de la République aux membres de la commission qui le questionnaient sur les « graves accusations » de l'ancien commissaire du gouvernement.

Le ministre de la justice a également rejeté d'un revers de mains d'autres déclarations de M. Sénatus révélant qu'il serait mêlé dans des affaires de drogue et de prostitution juvénile.

« C'est de la foutaise, je considère cette déclaration comme le dernier sursaut de la bête. Je n'ai jamais été mêlé ni de près, ni de loin dans cette affaire de drogue, s'est énervé M. Sanon annonçant d'autres mesures dans ce dossier.

Le titulaire du MJSP a également fourni des informations sur la nomination de l'ancien commissaire Félix Léger comme directeur des affaires judiciaires du dit ministère.

Me Felix Lger était le commissaire du gouvernement qui avait émis un mandat d'arrestation contre le député Delmas/Tabarre Arnel Bélizaire, alors que ce dernier jouissait de l'immunité parlementaire.

M. Sanon a précisé qu'aucun jugement n'a rendu l'ancien commissaire du gouvernement Félix inéligible à occuper une fonction de l'état.

De son côté, le président de la commission le sénateur Pierre Francky Excius a affirmé ne pas être satisfait des réponses de M. Sanon concernant les circonstances de la mise en

## Haïti-justice : Le ministre de la justice devant une commission sénatoriale

Écrit par WJL/HPN

Mardi, 02 Octobre 2012 22:35

---

disponibilité du commissaire Sénatus.